



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 8 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 02 mars 2021
Date de publication : 15 mars 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Jean-Marie SERMIER à M. Mohamed MBITEL
Mme Laetitia CUSSEY à M. Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Nicolas GOMET (DCM 21.08.03.02) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 21.08.03.13-14-24) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.08.03.19-20)

Référence

21.08.03.23

Commission

Transition Écologique

Objet

Réalisation de voies cyclables
et douces - Plan vélo 2021

Secrétaire de séance

Mme Blandine CRETIN-
MAITENAZ

Rapporteur

Mme Isabelle DELAINE

Le développement des aménagements cyclables est une des composantes majeures de la politique vélo menée par la Ville de Dole. Les réalisations qui ont eu lieu ces dernières années ont permis d'amorcer le maillage (avenue du Maréchal Juin, Boulevard de la Corniche, avenue de Landon, avenue Eisenhower, Eurovéloroute 6).

Afin de poursuivre ces aménagements, la Ville de Dole a établi une programmation 2021-2026 pour la réalisation de voies cyclables et douces qui s'appuieront en premier lieu sur deux axes structurants :

- L'Eurovéloroute 6 qui constitue un axe de circulation Nord-est / Sud-ouest qui permet de relier également les communes limitrophes,
- La Voie Grévy, voie verte en cours d'aménagement qui dessert le Sud de la commune de Dole et qui fait la liaison avec les communes de Crissey, Parcey et Villette-les-Dole.

Ce projet de création de voies cyclables et douces permettra :

- de desservir les principaux équipements : zone commerciale et d'activités, collèges et lycées (la liaison entre la voie Grévy et le collège Ledoux est notamment prévue dans la continuité des travaux de la voie Grévy), salle de spectacles La Commanderie, Aquaparc Isis, secteur du Pasquier, etc.,
- d'assurer la desserte de la gare de Dole qui est un point multimodal,
- d'aménager les axes principaux reliant le centre-ville sur lesquels se connecteront les dessertes de quartier comme par exemple l'avenue Duhamel, l'avenue Léon Jouhaux, ou encore l'avenue Eisenhower sur laquelle se raccordera la Voie Grévy.

Les travaux programmés en 2021 constitueront une première phase. Ils concerneront les rues Eisenhower, Wilson (entre le Boulevard des Frères Lumières et l'avenue de la Paix), Jouhaux, Pomicou (entre l'avenue Jouhaux et le pont Saint-Martin), Jacques Duhamel, Ledoux (accès au collège Claude Nicolas Ledoux depuis l'avenue du Maréchal Juin via la rue de la Proie et de Chaux).

Il s'agira de modifier les trottoirs, prévoir des balises, déposer des bordures, modifier des îlots de ronds-points et créer des SAS à vélos.

Le montant prévisionnel de cette première phase de travaux est estimé à 294 136,95 € HT et sera financé comme suit :

Dépenses

Poste de dépenses	Montant en € HT
Travaux de création de voies cyclables et voies douces – phase 1	294 136,95 €
TOTAL	294 136,95 €

Recettes

Financeurs	Montant en € HT	Taux
État	88 241,09 €	30 %
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	73 534,24 €	25 %
Conseil Départemental du Jura	73 534,24 €	25 %
Autofinancement	58 827,38 €	20 %
TOTAL	294 136,95 €	100 %

Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Écologique » du 3 mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le projet de création de voies cyclables et voies douces pour un montant de 294 136,95 € HT, ainsi que plan de financement prévisionnel proposé,
- **SOLLICITE** tous les financeurs au taux le plus élevé,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques
- Financeurs

Fait à Dole, le 8 mars 2021.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX.

